

ACACED CHIEN

Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques

Dossier inscription - Formation et QCM sur le site du Ministère

Notre organisme est habilité par le ministère chargé de l'Agriculture.

Conformément à l'article L214-6-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, une attestation de connaissances est obligatoire pour exercer des activités liées aux animaux d'espèces domestiques, notamment :

- La gestion d'une fourrière ou d'un refuge.
- L'exercice à titre commercial de la vente d'animaux domestiques
- Les activités d'élevage, d'éducation et de dressage.
- Le transit ou la garde d'animaux domestiques.
- La présentation au public de chiens





Formation en présentiel sur 2 jours

Passage du QCM en fin de 2^{ème} journée



Prérequis:

- Etre majeur.
- Savoir lire.



Objectifs: La formation à l'obtention de l'Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques (ACACED) - Option Chien a pour but de transmettre les connaissances nécessaires aux personnes souhaitant exercer une activité liée aux animaux de compagnie.



La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des

Publics visés:

Toute personne exerçant une activité mentionnée au I des articles L.214-6-1 à L.214-6-3 du Code rural et de la pêche maritime, ainsi que toute personne en contact direct avec les chiens, dans le cadre d'activités exercées à titre commercial, telles que:

- le transit ou la garde,
- l'éducation.
- le dressage,
- la gestion de fourrière,
- la gestion de refuge,
- l'élevage,

doit se conformer aux dispositions prévues par la législation en vigueur.

Lors de notre premier contact, je vous proposerai un entretien afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et

Personnes en situation de handicap: de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place. Le référent handicap est Gaelle OLIVARES.

Acquérir les compétences nécessaires à l'obtention de l'ACACED :

- Préparer les participants à réussir l'évaluation obligatoire définie par l'arrêté du 4 février 2016.
- Développer des connaissances approfondies autour de 8 domaines essentiels :
 - **Alimentation**: Bases de la nutrition canine. besoins spécifiques selon l'âge, la race et l'état de santé.
 - **Comportement**: Compréhension des comportements naturels et gestion des problématiques comportementales.
 - Logement : Environnement adapté au bienêtre des chiens, conditions d'hébergement réglementaires et pratiques.
 - **Droit**: Réglementations relatives aux chiens, identification, catégorisation et responsabilités légales des détenteurs.

- **Reproduction**: Notions de biologie reproductive, cycle de reproduction, gestion des portées et suivi des chiots.
- Santé animale : Principaux soins, prévention des maladies, vaccinations, et gestion des urgences vétérinaires.
- Transport : Règles de transport en toute sécurité et conditions conformes au bien-être des animaux.
- **Sélection**: Critères de sélection, standards de races et gestion éthique de l'élevage.
- Valider les compétences grâce à l'évaluation :
 - Permettre aux participants de démontrer leur maîtrise des connaissances pour obtenir leur attestation officielle.

Cette formation constitue un outil indispensable pour les professionnels et les particuliers souhaitant exercer dans le respect du bien-être animal et des exigences légales.



Programme et contenu pédagogique :

Horaires: 1er jour : 8h00 / 12h45 - 14h00 / 18h30 - 2 ème jour : 8h00 / 12h45 - 14h00 / 17h30

Evaluation: 2 ème jour de 17h30 à 19h30 - Durée: 2 jours (14h00) (Annexe 1)



LEGISLATION - DROIT (1 er jour - 2h30)

- Statut juridique de l'animal
- Protection animale : loi, convention européenne
- Rôle des services vétérinaires, fourrière, associations
- Rôle des associations de promotion et d'amélioration des animaux de race
- Responsabilité civile des propriétaires
- Identification des animaux
- Réglementation du commerce, échanges et importations d'animaux
- Dangers sanitaires de 1ère et 2ème catégorie
- Divagation des animaux
- Animaux dangereux et errants
- Notion d'exercice illégal de la médecine vétérinaire

TRANSPORT (1 er jour - 30 mn)

- Champ d'application de la réglementation sur le transport d'animaux vivants
- Moyens de transport
- Conception des équipements et des cages
- Modalités de transport
- Bien-être des animaux
- Risques pour l'animal
- Risques pour les personnes
- Le transporteur, le convoyeur
- Réglementation européenne sur les mouvements d'animaux de compagnie

LOGEMENT (1 er jour - 3h00)

- Conception et principes généraux d'aménagement des locaux
- Normes
- Equipements, matériels et litières : avantage et inconvénients
- Maîtrise de l'ambiance dans les locaux : température, hygrométrie, éclairement, aération, ammoniac Nettoyage, désinfection, dératisation, désinsectisation, marche en avant.

COMPORTEMENT (1 er jour - 1h30)

- Notion de période de développement et leurs conséquences
- Notion de périodes sensibles et fixation de la peur. Eléments de socialisation
- Notion de hiérarchie et d'espace, signes comportementaux
- Notion de mécanismes d'acceptation de l'humain et des congénères
- Bien-être et stress
- Besoins affectifs de l'animal
- Tendances comportementales des principales races,
- Variations individuelles, notion d'inné et d'acquis Grands principes d'éducation des jeunes animaux : arrivée au foyer, obéissance générale, structures d'aide à l'éducation et à la rééducation d'un animal.

CÔTE D'AZUR



Programme et contenu pédagogique :

Horaires: 1er jour : 8h00 / 12h45 - 14h00 / 18h30 - 2 ème jour : 8h00 / 12h45 - 14h00 / 17h30

Evaluation: 2 ème jour de 17h30 à 19h30 - Durée : 2 jours (14h00)

(Annexe 1)



REPRODUCTION (2 ème jour - 2h30)

- Notion d'anatomie des appareils génitaux mâle et femelle
- Les chaleurs : signes cliniques et comportementaux
- Maitrise de la reproduction : définition de la castration et de l'ovariectomie de la prévention des chaleurs et de l'interruption de gestation
- Notions nécessaires au bon déroulement des différentes étapes de la reproduction
- Signes de complication pendant la gestation et la mise bas Soins de base aux jeunes et aux mères

GENETIQUE & SELECTION (2 ème jour - 1h30)

- Races, standard de races et lignées
- LOF (Livre des Origines français), Certification de races
- Espérance de vie
- Génétique, Pedigree et groupes de chiens



MEDECINE ANIMALE (2 ème jour - 2h00)

- Soins d'entretien et d'hygiène
- Signes de bonne santé
- Les principaux signes d'alerte : comportement alimentaire, état de vigilance, température
- Principales catégories de maladies : infectieuses, parasitaires, alimentaires, toxiques = Notion de période de risque
- Premiers soins simples (en cas de troubles digestifs, fièvre, blessures légères)
- Liste des mesures sanitaires et médicales : vaccination, vermifugation, déparasitage externe
- Urgences : accident, hémorragie, intoxication

ALIMENTATION (2 ème jour - 30 min)

- Evolution des besoins au cours de la vie
- Rôle succinct des nutriments (eau, glucides, protides, lipides, minéraux, vitamines)
- Choix raisonné du type d'aliment par rapport au stade physiologique
- Appréciation de l'état d'engraissement, de l'état d'hydratation
- Appréciation de la qualité des selles, du poil
- Utilisation des grilles correspondantes
- Aliment industriel : utilisation des données présentes sur l'étiquette
- Ration ménagère : conception, rations types
- Bases de l'abreuvement
- Préparation et modalités de distribution
- Normes. Conditions de stockage



Formation ACACED 2025 - Attestation de Connaissances pour les Animaux d'Espèces Domestiques - Option CHIEN - Exercice des activités li es aux animaux de compagnie des espèces domestiques (Annexe 1)



Déroulement de formation

- L'intégralité de la formation se fait en présentiel. La formation a une durée totale de 16 heures, incluant l'examen.
- > 1er jour : 08h00 12h45

14h00 - 18h30

> 2e jour :

08h00 - 12h45

14h00 - 17h30

Évaluation :L'évaluation se déroule le 2e jour, de 17h30 à 19h30.

Outils et méthode pédagogique

- La formation est dispensée sous forme de cours magistraux, avec des temps d'échanges interactifs sous forme de questions-réponses avec la formatrice.
- > Supports pédagogiques:
- L'apprenant reçoit, en début de formation, le livret contient l'intégralité des diapositives PowerPoint qui seront projetées le jour de la session.
- Un rétroprojecteur est utilisé pour afficher les PowerPoint sur écran durant la formation.

Matériel et modalité

- Un livret de prise de notes est fourni au début de la formation.
- L'apprenant a la possibilité d'apporter son propre ordinateur ou sa tablette pour plus de confort lors du passage du QCM.
 À défaut, un ordinateur portable est mis à sa disposition.



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR



Formation ACACED 2025 - Attestation de Connaissances pour les Animaux d'Espèces Qualiopi

Domestiques - Option CHIEN - Exercice des activités li es aux animaux de compagnie des espècesessus certifié domestiques (Annexe 1)

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :

Personnalisation de formation

Cette formation, étant définie par décret ministériel, ne peut faire l'objet d'aucune adaptation de parcours.

Certification et attestation

À l'issue de la formation :

tamponné par l'organisme de à l'apprenant, accompagné d'une attestation de formation.

Cette attestation mentionnera la > À noter : participation de l'apprenant à l'action de formation. conformément aux dispositions ACACED n'est pas éligible à légales prévues par les Articles L. 6353-1, 6352-13 et 6355-17 du Code du Travail ainsi que l'ordonnance n°2007-329 du 12 validée à travers des blocs de mars 2007.

> Précisions importantes :

Cette attestation ne constitue pas une délivrance de l'ACACED.

La DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture

et de la Forêt) est seule habilitée à envoyer l'attestation finale et Le bordereau de score, signé et officielle par voie postale à l'apprenant. Ce document est formation, sera envoyé par mail indispensable pour débuter une activité en lien avec l'obtention de l'ACACED.

L'attestation de connaissances une validation par le biais de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et ne peut être compétences.

Vous pouvez consulter en Annexe II de l'arrêté du 14 janvier 2022 la liste des titres ou diplômes répondant aux conditions d'exercice des activités concernées.

Suivi et évaluation

Le suivi est assuré par des temps d'échanges interactifs et des sessions de questionsréponses avec la formatrice.

L'évaluation

Elle se déroule à la fin du 2e jour, directement sur le site du ministère.

Du matériel informatique est mis à disposition des apprenants, et leurs codes d'accès leur sont fournis au début de l'évaluation.

Déroulement de l'évaluation :

L'évaluation prend la forme d'un QCM composé de 30 questions, tirées au sort par le logiciel depuis une base de données couvrant l'ensemble des huit thématiques abordées durant la formation.

L'épreuve dure 30 minutes.

Validation:

- Un score minimum de 18/30 est requis pour valider l'évaluation.
- En cas d'échec au premier essai, un 2º essai immédiat est possible.
- Le résultat est communiqué immédiatement à la fin de l'évaluation.



CÔTE D'AZUR



Formation ACACED 2025 - Attestation de Connaissances pour les Animaux d'Espèces Domestiques - Option CHIEN - Exercice des activités li es aux animaux de compagnie des espèces domestiques (Annexe 1)



Team Pédagogique

Gaelle OLIVARES





- Educatrice canine, spécialisée au comportement, à la médiation animale et à la législation des chiens de catégorie 1 et 2.
- Eleveuse d'American Staffordshire Terrier
- Fondatrice et gérante du centre de formations professionnelles « d'ERA NOVIS BELLATOR

Habilitations:

 Habilitée à dispenser la formation d'aptitude à la détention aux propriétaires ou détenteurs de chiens catégorisés prévu par l'article L211-13-1 du code rural par les Préfecture des Alpes de Hautes Provence (04), Bouches du Rhône (13), Var (83), Alpes Maritimes (06) et Vaucluse (84).

Qualifications:

- Détentrice du Capacité d'Animaux Domestique option chiens (CCAD).
- Diplômée en éducation spécialisée au comportement
- Détentrice de l'attestation de formation «Premiers Secours canins et félins » niveau 1 et 2.
- Détentrice du certificat de praticienne Naturopathe animalière.
- Lauréate des Trophées chiens héros
 « chien visiteur » 2019 de la SCC.
- Diplômée P.E.C.C.R.A.M (Programme d'Education à la Connaissance du Chien et au Risque d'Accident par Morsure)
- Diplômée L.A.C (Lire avec le chien)
- Diplômée en psychologie canine



Formation ACACED 2025 - Attestation de Connaissances pour les Animaux d'Espèces Qualiopi

Domestiques - Option CHIEN - Exercice des activités li es aux animaux de compagnie des espèces essus certifié domestiques (Annexe 1)

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :

Prise en charge

➤ La formation peut bénéficier d'une prise en charge financière par les organismes financeurs

Modalités d'inscription

- Réservation des places disponibles: L'apprenant peut s'inscrire :
- En autofinancement : dans un délai de 24 heures avant la date d'entrée en formation. Pour valider son inscription, l'apprenant doit compléter et signer un contrat de formation. Il devra également s'acquitter de 30 % d'acompte et régler le solde à son entrée en formation.
- > En financement extérieur (via France Travail): le délai sera celui de traitement de l'organisme sollicité. Ce délai peut varier en fonction des procédures internes de France Travail.

Modalités d'inscription

- > 29/03/2025 au 30/03/2025
- > 26/04/2025 au 27/04/2025
- 24/05/2025 au 25/05/2025
- > 28/06/2025 au 29/06/2025
- > 26/07/2025 au 27/07/2025
- > 27/09/2025 au 28/09/2025
- 25/10/2025 au 26/10/2025
- > 29/11/2025 au 30/11/2025
- > 13/12/2025 au 14/12/2025





Formation ACACED 2025 - Attestation de Connaissances pour les Animaux d'Espèces Qualiopi Domestiques - Option CHIEN - Exercice des activités li es aux animaux de compagnie des espèces domestiques (Annexe 1)



Siège social et Centre de formation :

Gaelle OLIVARES - Formatrice référente et gérante du centre - 06 78 07 54 81

eranovisbellator@gmail.com

www.eranovisbellator.fr

Adresse : ZI Les Bagnols 251 rue de la Glacière - 13730 Saint Victoret

Siret: 838 283 927 000 21

Code APE: 9609Z



Déclaration d'activité : 93 131 864 713 (Enregistrée auprès du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Besoin d'informations ? Une inscription ? Contactez-nous dès maintenant!